



EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS DE SEMENCES DU CANOLA CONTRE LES ALTISES

Il existe 4 matières actives homologuées contre les altises pour le traitement des semences du canola. Pour chacune d'elles, il existe des produits commerciaux avec des concentrations différentes pour offrir une protection adaptée à la sévérité des infestations.

Les doses les plus faibles sont généralement suffisantes pour protéger le canola jusqu'au stade 5 feuilles où la plante est alors devenue assez vigoureuse pour résister aux attaques des altises. Toutefois, des hivers doux et surtout l'apparition d'une importante couverture de neige avant le gel du sol favorisent la survie des altises à l'hiver. Le canola peut alors être exposé à des populations plus élevées que la normale. Par ailleurs, de mauvaises conditions de croissance après le semis qui retardent le développement des jeunes plantules augmentent parfois les risques de dommages parce que ces traitements insecticides sont seulement efficaces durant 3 à 4 semaines avec les doses les plus faibles, et de 4 à 5 semaines avec les doses maximales.

Des travaux de recherches publiés récemment confirment que l'altise du navet, l'espèce la plus abondante au Québec, est moins sensible aux insecticides contenus dans les traitements de semences que l'altise des crucifères. Les tableaux 1, 2 et 3 peuvent servir de guide pour évaluer le niveau de risques de dommages si les conditions sont favorables aux attaques des altises. Dans la plupart des cas, les noms commerciaux permettent de connaître la dose utilisée. Pour certains produits toutefois (tableaux 1 et 2), il est nécessaire de vérifier la dose utilisée sur les étiquettes des sacs de semences pour savoir si la protection offerte est minimale ou maximale.

Tableau 1 : Produits commerciaux qui contiennent les doses minimales de matière active contre des populations faibles à modérées d'altises du canola

Noms des produits commerciaux	Matière active (insecticide)	Dose la plus faible		Dose la plus forte	
		Grammes de matière active par kg de semences	% de la dose maximale autorisée	Grammes de matière active par kg de semences	% de la dose maximale autorisée
PROSPER FL	Clothianidine*	1,5	38 %	2,0	50 %
PROSPER T 200	Clothianidine*	2,0	50 %		
GAUCHO CS FL	Imidaclopride*	4,0	50 %	6,0	75 %
HELIX	Thiaméthoxame*	1,5	50 %		

* Contient des fongicides en plus des matières actives indiquées

Tableau 2 : Produits commerciaux qui offrent une protection minimale ou maximale contre les altises du canola selon la dose utilisée

Noms des produits commerciaux	Matière active (insecticide)	Dose la plus faible		Dose la plus forte	
		Grammes de matière active par kg de semences	% de la dose maximale autorisée	Grammes de matière active par kg de semences	% de la dose maximale autorisée
VAULT 50 FS	Acétamipride	2,5	50 %	5,0	100 %
NIPSIT INSIDE 600	Clothianidine	1,5	38 %	4,0	100 %
PONCHO 600 FS	Clothianidine	1,5	38 %	4,0	100 %
GAUCHO 480 FL	Imidaclopride	4,0	50 %	8,0	100 %
GAUCHO 600 FL	Imidaclopride	4,0	50 %	8,0	100 %
GAUCHO 75 ST	Imidaclopride	4,0	50 %	8,0	100 %

Tableau 3 : Produits commerciaux qui contiennent les doses maximales autorisées de matière active contre les altises du canola

Noms des produits commerciaux	Matière active (insecticide)	Grammes de matière active par kg de semences	% de la dose maximale autorisée
PROSPER FL + PONCHO 600 FS	Clothianidine*	4,0	100 %
PROSPER FX	Clothianidine*	4,0	100 %
GAUCHO CS FL + GAUCHO 480 FL	Imidaclopride*	8,0	100 %
HELIX Xtra	Thiaméthoxame*	3,1	100 %

* Contient des fongicides en plus des matières actives indiquées

Les traitements de semences ne sont pas des pesticides sans risques pour l'environnement et la santé des organismes vivants et des personnes exposées au traitement. Le tableau qui suit vous présente les indices de risques pour la santé et l'environnement selon l'IRPeQ qui sont disponibles en ligne sur SAgE pesticides à l'adresse suivante : <http://www.sagepesticides.qc.ca/>.

Tableau 4 : Indices de risque IRPeQ des traitements de semences homologués contre les altises du canola

Matière active (insecticide)	Produits commerciaux	Indices IRPeQ	
		Santé	Environnement
Acétamipride	VAULT 50 FS	17	1
Clothianidine	PROSPER FL *	265	228
	PROSPER T 200*, PROSPER FX*	176	231
	PONCHO 600 FS, NIPSIT INSIDE 600	123	210
Imidaclopride	GAUCHO 480 FL, GAUCHO 600 FL, GAUCHO 75 ST	4	210
	GAUCHO CS FL*	136	212
Thiaméthoxame	HELIX*, HELIX XTRA*	340	388

* Ces produits contiennent aussi des fongicides



Pour obtenir de l'information sur le dépistage, le seuil d'intervention et les méthodes de lutte avec des insecticides foliaires, veuillez consulter le bulletin d'information **No 07** du 30 mai 2011 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b07gc11.pdf>).

Texte rédigé par :

Claude Parent, avec la collaboration de Geneviève Labrie et Daphné Touzin

Coordonnées du groupe de travail :

http://www.agrireseau.qc.ca/references/21/GC/Collaborateurs_Canola2011.pdf

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur

Direction de la phytoprotection, MAPAQ

Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 - Télécopieur : 418 380-2181

Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 08 – grandes cultures – 30 mai 2011

